



Compte-rendu de notre rencontre avec la Mairie

le lundi 22 mai 2017

Des membres de la commission périscolaire de l'APE se sont entretenus le 30 novembre 2016 avec des représentants de la mairie au sujet des temps périscolaires (compte-rendu disponible sur le site de l'APE <http://ape-montamise.fr/wp-content/uploads/2016/10/rencontre-APE-DU-30-nov.pdf>). L'APE souhaitait une nouvelle rencontre afin d'échanger de différentes questions concernant l'école, les parents d'élèves et des activités de l'association.

Participants :

Mairie : Françoise Aubry (élue, Adjointe en charge de la Commission Enfance jeunesse), Corinne Tallon (employée, responsable du pôle Enfance Jeunesse)

APE : Véronique Bugeant, Patrick Plessis et Olivier Frécon

Subventions accordées par la mairie à l'APE :

L'APE remercie la mairie pour les deux subventions accordées cette année à l'APE, ainsi que pour son soutien aux soirées-débats qu'organise régulièrement l'APE en lien avec la médiathèque. En effet, la mairie met gracieusement les locaux de la médiathèque à disposition pour la tenue de ces soirées-débats.

Une première subvention a été accordée selon le barème des subventions aux associations. Son montant de 190€ est principalement lié au fait que l'APE ait 48 adhérents habitant sur la commune.

Comme les deux années précédentes, la mairie a accordé une seconde subvention à l'APE, d'un montant de 150€, afin de participer au coût engendré par l'organisation des soirées-débats. En effet, l'APE ne pourrait pas organiser ces conférences sans cette participation de la mairie (ainsi que les subventions d'autres organismes comme la CAF).

D'autre part, tous les deux ans un repas est organisé à destination des familles participant au dispositif Montapatte, et la mairie participe financièrement à cet évènement. Cette année, un goûter et un pique-nique sont prévus le vendredi 2 juin à l'aire de jeux au niveau de la salle des associations. L'APE demande si la mairie pourrait prendre en charge le goûter ainsi que l'apéritif. La mairie n'y voit a priori aucune opposition, et nous invite à rédiger un courrier à Mme le Maire

pour avoir confirmation de la prise en charge souhaitée.

P. S. : nous avons eu confirmation de cette prise en charge par la mairie ; le goûter et le pique-nique ont eu lieu comme prévu (cf. la page Facebook de l'APE).

Cour de l'école élémentaire :

Lors de notre rencontre du 30 novembre dernier, l'aménagement de la cour de l'école élémentaire était évoqué comme un projet prioritaire. Nous souhaitons avoir des précisions.

La mairie a pu recueillir des propositions de la part des enfants de l'école élémentaire. En effet, le conseil des écoliers a rédigé une demande officielle d'aménagements de la cour. Ce conseil réunit des enfants de chaque classe et est animé par M. Marmisse (Professeur à l'école élémentaire). Certaines demandes ont dû être rejetées comme un « circuit vélo » (par contre l'achat de panneaux sera proposé), ou encore la pose d'une « araignée » comme sur l'aire de jeux publique (trop dangereux pour une cour de récréation). Le marquage d'un terrain de foot sous le préau est également apparu trop dangereux, un filet amovible pouvant servir à des jeux variés sera par contre mis en place.

D'autre part, le filet de la table de tennis de table sera réparé, et une autre table sera installée. L'idée des enfants de disposer de casiers sous le préau, un par classe, a également été retenue. Aussi, le panier de basket étant trop haut pour certains enfants, un second plus petit sera installé.

Des travaux sur la partie « terre » de la cour sont également en projet. Un gazon synthétique sera posé, ainsi que deux tables fixes en bois avec bancs. Tous ces aménagements sont prévus pour la rentrée de septembre 2017. Cependant, une bande de terre ne sera pas recouverte de gazon, puisqu'il est prévu que le secteur jeune aménage un « billodrome » (espace de jeu destiné à des jeux de billes).

Cour de l'école maternelle :

Plusieurs parents de l'APE ont proposé de créer bénévolement des dessins sur le sol de la cour de l'école maternelle. Mme Villain, directrice de l'école maternelle, avait préparé un projet pour un tel aménagement de la cour, il s'agirait donc de le mettre en place. Nous demandons s'il serait possible à la mairie de fournir la peinture.

Comme l'aménagement d'une cour d'école nécessite l'usage de peintures spéciales, la mairie nous prévient que le coût d'un tel aménagement, même hors main d'œuvre, n'est pas négligeable. Il lui est impossible de nous promettre quoi que ce soit avant d'avoir étudié le projet en détail et d'avoir une idée du coût qui lui incombera.

Sonneries des écoles :

La mairie nous informe qu'une étude est en cours concernant le changement de l'ensemble des sonneries, d'alarme et d'usage quotidien. Cela fait notamment suite aux différents exercices d'évacuation (et de confinement) réalisés au sein des écoles maternelles et élémentaires.

Fermeture d'une classe à l'école maternelle :

Lors du deuxième conseil d'école maternelle, dont le compte-rendu est disponible sur le site de l'APE (<http://ape-montamise.fr/wp-content/uploads/2017/03/2nd-conseil-decole.pdf>), il a été annoncé que les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2017 s'élèvent à 129 enfants, soit une baisse de 17 enfants par rapport à cette année scolaire. Compte tenu de ces chiffres, le rectorat a acté la fermeture d'une classe à l'école maternelle. Cette fermeture ne devrait pas entraîner de hausse du nombre d'enfants par classe, par contre elle entraînera la présence de classes de double niveau en maternelle contrairement aux trois dernières années. Cependant, au cas où les prévisions d'effectifs venaient à évoluer, nous envisageons d'effectuer une demande de réouverture d'une 6^e classe.

La mairie nous informe qu'au 9 mai, 11 enfants sont inscrits sur les 44 naissances enregistrées par la commune en 2014, et 11 enfants non enregistrés par la commune en 2014 sont également inscrits. Nous convenons de nous tenir au courant début juillet avant la fermeture des classes, puisque généralement les effectifs évoluent peu durant l'été. Le cas échéant, une action concertée avec la mairie pourrait être entreprise, comme en 2016 lorsque nous avons obtenu l'ouverture d'une 10^e classe à l'école élémentaire, ou encore en 2014 lorsque nous avons obtenu l'ouverture d'une 6^e classe à l'école maternelle.

Cantine :

Des enfants se plaignent d'être parfois privés de choix de dessert, et il arrive qu'aucun fromage ou yaourt ne soit proposé. La mairie nous répond qu'il est possible qu'à certains moments le réapprovisionnement n'ait pas été amené suffisamment rapidement à disposition des enfants. La mairie demandera aux personnes travaillant à la cantine à veiller à ce qu'il n'y ait pas de retard dans les réapprovisionnements. Par ailleurs, à partir de la rentrée prochaine, une corbeille de fruits et des yaourts seront systématiquement proposés aux enfants en remplacement du dessert.

Problèmes de poux :

Comme dans toutes les écoles, la présence de poux est un problème récurrent. Avec l'espoir de ralentir leur propagation, des parents nous ont fait remonter des suggestions d'amélioration. Il s'agit notamment de modifier l'écartement des patères aux porte-manteaux afin d'éviter que les vêtements se touchent, et aussi que les manteaux ne soient plus mis en tas comme c'est régulièrement le cas. Nous sommes conscients qu'une modification de l'écartement des patères ne peut être envisagée que lors du renouvellement de celles-ci et si les locaux le permettent.

Effectivement, étant donnée la configuration de l'école, la mairie considère qu'une modification de l'écartement des patères n'est pas envisageable : il n'y a pas assez de place. Elle précise également qu'aucune personne des services périscolaires ne demande aux enfants de mettre leurs vêtements en tas, les enfants font ainsi pour faire vite, et ils ne voient pas l'intérêt de prendre le temps de poser correctement leur manteau. La mairie propose de communiquer aux enfants spécifiquement sur le problème des poux et leur enseigner certains gestes à ne pas faire comme mettre ses vêtements en tas. Nous souhaitons une collaboration avec les personnels des services périscolaires, car même les

plus petits seront capable de l'entendre, et ce sera plus efficace si tous les enfants prennent en même temps conscience des bonnes habitudes à avoir.

Fête des enfants :

Comme les années précédentes, les personnes travaillant aux services périscolaires aideront à la Fête des enfants le vendredi 30 juin à partir de 16h15 jusqu'à 18h30. Tout ceci s'organise plus spécifiquement entre Émilie MEUNIER, responsable des services périscolaires, et Murielle ÉVEZARD et Corinne MELIN, responsables de la commission APE chargée de la Fête des enfants.

Ateliers philo :

Au mois de mai, Émeline LEFÈVRE, animatrice d'ateliers philo pour enfants, a contacté indépendamment la mairie et l'APE pour proposer d'effectuer des ateliers philo à destination d'enfants de 7 à 11 ans. L'APE a immédiatement été très enthousiaste par cette idée. Cependant, il s'est avéré que la meilleure solution soit que ces ateliers aient lieu dans le cadre des activités périscolaires. Ainsi, la mairie a déjà prévu deux séances durant la pause méridienne les 12 et 13 juin destinées aux CM1 et CM2. Elle pourrait envisager aussi que ces ateliers fassent l'objet d'une activité dans le cadre des TAP à partir de novembre prochain.

Abri devant l'école maternelle :

Il y a déjà deux ans, pour le confort des parents d'élèves de l'école maternelle lorsqu'il pleut, nous avons demandé la création d'un abri devant l'école maternelle. L'étude de cet aménagement avait été faite l'an dernier. Les travaux sont programmés cet été.

Arrêt de bus à l'entrée d'Ensoulesse :

Il y a un an, nous avons discuté avec la mairie de la nécessité de travaux aux abords de cet arrêt de bus. En effet, l'accès à cet arrêt se fait par un passage piéton qui nous paraît très dangereux puisqu'il est situé à l'entrée de la zone limitée à 50km/h et de nombreux véhicules roulent à cet endroit à des vitesses proches de 90km/h dans les deux sens.

Devant l'impossibilité de déplacer cet arrêt de bus, nous avons demandé l'an dernier sa sécurisation, et notamment de trouver une solution pour faire fortement ralentir les voitures à cet endroit-là. Un lampadaire juste au-dessus du passage piéton avait aussi été demandé.

La sécurisation de l'entrée d'Ensoulesse fait partie des projets à l'étude, cependant, elle n'a pas été inscrite à la programmation 2017 des travaux de voirie.

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu et des contacts sur la page web de l'APE :

<http://ape-montamisse.fr>